

16 octobre 2025

Comprendre les membres méritant l'équité

ATTENDU QUE

l'ACEP est composée de personnes aux contextes différents, que les membres appartenant à des groupes méritant l'équité se heurtent à de nombreux obstacles supplémentaires créés par le milieu de travail et leur employeur, et que par conséquent, ces membres sont souvent confrontés à des taux disproportionnés de discrimination et de harcèlement, ainsi qu'à des problèmes de santé mentale et des difficultés objectives et mesurables;

ATTENDU QUE

les données disponibles sur les groupes méritant l'équité, comme la communauté 2S/LGBTQIA, ne sont pas suffisantes et que cela limite ce que nous pouvons faire, notamment pour mesurer et réduire l'incidence disproportionnée des décisions de l'employeur sur ces groupes (mises à pied, réaménagement des effectifs, etc.);

ATTENDU QUE

le Sous-comité de l'équité et les caucus sur l'équité ont notamment pour mission :

- de défendre les intérêts de divers membres par rapport à l'employeur;
- de veiller à ce que les priorités des membres méritant l'équité soient intégrées de façon stratégique aux travaux et aux priorités de l'ACEP;
- de superviser les initiatives internes et organisationnelles visant à promouvoir l'équité au sein de l'ACEP et de fournir des recommandations en la matière;

IL EST RÉSOLU QUE

l'ACEP, en consultation avec le Sous-comité de l'équité et les caucus sur l'équité, élabore et met en œuvre un processus visant à recueillir et à mettre à jour les données sur les groupes méritant l'équité auxquels nos membres s'identifient, ainsi que sur l'incidence de ces identités dans leur vie professionnelle.

Ce travail doit inclure la révision du processus d'adhésion à l'ACEP, pour qu'on puisse y intégrer des questions sur l'appartenance à des groupes méritant l'équité, ainsi qu'un mécanisme pour recueillir et mettre à jour ces renseignements sur les membres existant-es, en tenant compte du fait que cette appartenance peut changer au fil du temps. L'ACEP doit également donner aux caucus sur l'équité le pouvoir de recommander du contenu additionnel pour les sondages auprès de l'ensemble des membres.

La gestion et les décisions concernant l'utilisation de ces données agrégées relèveront du caucus sur l'équité compétent ou, en l'absence d'un tel caucus, du Sous-comité de l'équité, conformément à la Politique sur la confidentialité de l'ACEP.

Soumise par les membres ci-dessous :¹

Malcolm Warmerdam, Statistique Canada
Timothy Schwinghamer, Agriculture et Agroalimentaire Canada
Adrian Larose, Secrétariat du Conseil du Trésor
Andrew Caldwell, Emploi et Développement social Canada
Angela Fleming, Gendarmerie royale du Canada
Shirley Ngai, Agence de la santé publique du Canada
Miranda Ketita, Statistique Canada
Stephen Voldock, Statistique Canada
Vienne Watt, Agence de la santé publique du Canada
Theo Hug, Logement, Infrastructures et Collectivités Canada

¹*En vertu du règlement 3.37, une proposition doit être soumise soit par dix (10) membres titulaires ou aspirant-es, soit par une section locale, en remplissant le formulaire de soumission d'une proposition.*